



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT
Date de convocation : 04 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 01

Extrait n°BC-09-2023-172

Objet : Refus d'attribution de subvention dans le cadre des fonds de concours.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE.
Arrivé en cours de séance : Germain DUTON

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

En cours de séance : Annick COMIER à Olivier JEAN-DENIS.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la demande de subvention présentée dans le cadre des Fonds de Concours ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission Culture et Patrimoine, le 14 juin 2023 ;

Considérant l'avis défavorable émis par les membres de la commission mixte Subventions Finances, le 28 juin 2023, au motif que le projet est inéligible aux fonds de concours ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 :

De refuser d'attribuer la subvention suivante, dans le cadre des fonds de concours :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Financement demandé	Observations
Ville de BASSE-POINTE	Inauguration de l'église	10 838,00€	Le projet est inéligible conformément au règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 00

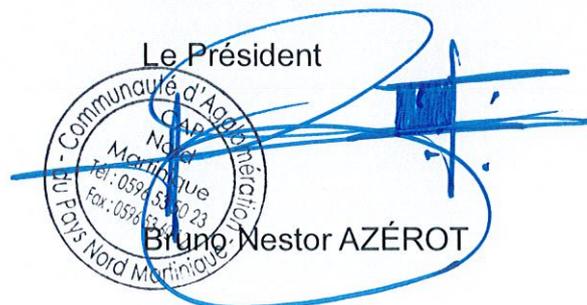
Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 16 octobre 2023

Le Président



Brno Nestor AZÉROT

